

PROGRAMME



Formation en radioprotection des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants « Radiologie Conventionnelle »

Durée de la formation : 2 heures

Validation par : QCM

Référentiel : Décret n° 2010-750 du 2 juillet 2010—art.1 : Les travailleurs susceptibles d'intervenir en zone surveillée, en zone contrôlée ou sur les lieux de travail des établissements mentionnés au deuxième alinéa de l'article R.4451-2 bénéficient d'une formation à la radioprotection organisée par l'employeur. Cette formation porte sur : les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants ; les procédures générales de radioprotection mises en œuvre dans l'établissement ; les règles de prévention et de protection fixées par les dispositions du présent chapitre. La formation est adaptée aux procédures particulières touchant au poste de travail occupé ainsi qu'aux règles de conduite à tenir en cas de situation anormale. Dans tous les cas, la mise à jour des connaissances doit être réalisée au minimum tous les 3 ans.

Public : Toute personne étant habilitée à déclencher l'émission de RX (Radiologue, Manipulateur en électroradiologie, Rhumatologue, Pneumologue, Médecin de Montagne...).

Objectif : Permettre au personnel exposé aux rayonnements ionisants d'acquérir les connaissances scientifiques, techniques et réglementaires pour mieux appréhender les risques liés à l'utilisation des rayons X, ainsi que les moyens mis à leur disposition afin de se protéger individuellement et collectivement.

Conforme au décret n° 2010-750 du 2 juillet 2010-art.1

Cirra +

5 rue de la Verrerie
38120 Le Fontanil Cornillon
Tél : 04.38.02.07.12.
Fax. 04.38.02.07.13.

mail : cirraplus@wanadoo.fr

www.cirraplus.com

Cirra + organisme agréé auprès de la préfecture de la Région Rhône-Alpes n°82.38.033.20.38

- Introduction
- Les Rayonnements Ionisants :
 - Bases de physique nucléaire
 - Explication du principe d'ionisation
 - Natures et caractéristiques des rayonnements ionisants
 - Interaction rayonnement-matière
- Les effets biologiques des rayonnements ionisants :
 - Grandeurs et unités utilisées en Radioprotection
 - Effets déterministes
 - Effets stochastiques
 - Effets in utero
- Définition de la Radioprotection :
 - Notions à connaître en Radioprotection
 - Moyens de protection vis-à-vis des rayonnements
- Exposition naturelle
- Exposition artificielle
- Exposition professionnelle
- Réglementation :
 - Législation au sujet de la Radioprotection
 - Organisation institutionnelle de la Radioprotection
 - Organisation interne à une entreprise
 - Contrôles de Radioprotection
 - Catégorie des travailleurs exposés
 - Suivi médical des travailleurs exposés
 - Dosimétrie passive et active
 - Définition des Zones Réglementées
- Consignes de Radioprotection :
 - Consignes générales en Radiologie médicale
 - Consignes d'Urgence
 - Utilisation du matériel de protection

Contrôle des connaissances : il repose sur la validation par modules (QCM) prévus pour cette formation.

L'attestation de formation, ne sera délivrée, qu'après la validation et la vérification de chaque modules. Cette attestation sera alors d'une validité de 3 ans.

NB : En cas d'échec au contrôle des connaissances, le candidat devra suivre à nouveau la formation et se soumettre au contrôle de connaissance correspondant.